

REVIEW–DISCUSSION

APPIEN ENTRE EMPIRE ET GUERRE CIVILE

Kathryn Welch, ed., *Appian's Roman History: Empire and Civil War*. Swansea: The Classical Press of Wales, 2015. Pp. xi + 403. Hardback, £62.00. ISBN: 978-1-910589-00-7.

Ce volume réunit seize contributions présentées à l'occasion d'un colloque organisé en 2010 par l'Université de Sydney, en Australie. C'est un volume de bonne facture, agrémenté d'illustrations et de cartes, accompagné, pour la commodité du lecteur, d'un index détaillé et d'une riche bibliographie. Les notes, disposées à la fin de chaque contribution, sont aisément consultables. Ce livre mérite donc de trouver place dans toutes les bibliothèques spécialisées.

On peut reprocher à ce genre d'ouvrage collectif un manque d'homogénéité que compense la diversité des sujets abordés et des points de vue. Ce n'est pas un ouvrage de synthèse sur Appien, et certaines contributions apportent plus que d'autres. Mais toutes sont de bonne qualité et chacune éclaire un aspect particulier de l'œuvre.

Dans la première communication, Kathryn Welch dresse rapidement le bilan des travaux consacrés à Appien depuis le XIX^e siècle. Cette synthèse a le mérite de la clarté et je n'exprimerai qu'un regret. Il eût été souhaitable, me semble-t-il, de souligner plus fermement, p. 5, l'importance de l'ouvrage de B. Goldmann, publié en 1988 (*Einheitlichkeit und Eigenständigkeit der Historia Romana des Appian*, Wiesbaden). Alors que la *Quellenforschung* ne voyait en Appien qu'une sorte d'éponge imprégnée de la substance d'historiens perdus, Goldmann montra que cet historien n'était pas dépourvu de personnalité et que l'on trouvait des traces de celle-ci dans tous les livres conservés. Cette dissertation manque assurément de brillant, mais elle m'a paru à l'usage plus solide que d'autres études. Elle marque en tout cas le début d'une résurrection d'Appien, un auteur que l'on ne peut plus tenir pour négligeable.

Il est également regrettable que l'on ait relégué à la fin du livre la contribution de Kai Brodersen pour la simple raison, semble-t-il, qu'il ne put se rendre en Australie. En dépit de sa brièveté, cette étude traite pourtant du seul fait nouveau dont on puisse faire état à propos d'Appien: l'inscription métrique publiée en 1987 par Moretti. Avec de bons arguments, Brodersen s'efforce d'établir que l'*Appianos* dont nous avons ici l'épithète n'est autre que notre historien, enseveli à Rome aux côtés de son épouse Eutychia, ce que j'avais

suggéré en 1998 dans une communication présentée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Je suis tout disposé à admettre, comme le propose Brodersen, que le poème fut écrit par Appien lui-même, encore que, dans beaucoup d'épithames métriques, le mort s'exprime à la première personne sans être pour autant 'poète'. Mais si l'on veut bien songer que Diogène Laërce s'amusait parfois à composer en vers l'épithame des philosophes dont il avait raconté la vie, on ne voit pas pourquoi Appien n'aurait pas lui aussi tâté de la poésie. Cela dit, l'auteur de l'inscription se flatte, à Rome, d'avoir été prêtre de la Fortune de Rome, et je constate avec satisfaction que K. Brodersen ne juge pas déraisonnable l'hypothèse que j'avais formulée: il s'agirait du culte institué par Hadrien. Mais il faut mesurer les conséquences de cette interprétation. Les membres de ce collège, connus par des inscriptions il est vrai plus tardives, sont tous de rang sénatorial, ce qui revient à dire qu'Hadrien accorda une immense faveur à un simple chevalier, sans doute de fraîche date, en l'inscrivant dans un collège aussi prestigieux. En dehors d'Appien d'Alexandrie, parvenu aux plus hautes charges dans sa patrie, on ne voit pas quel 'Appianos' aurait pu bénéficier d'une aussi flatteuse promotion. L'explication se trouvait sans doute dans *l'Autobiographie*, perdue, de notre historien.

Constatons seulement qu'Appien était un homme de haut rang qui entretenait des relations amicales avec le sénateur Cornelius Fronto. Il avait reçu une solide formation grammaticale et rhétorique, plaida de grandes causes devant l'empereur en personne et plus souvent peut-être devant le préfet du prétoire. Pour comprendre le milieu auquel il appartenait, il faut prendre la peine de relire les *Nuits Attiques* d'Aulu-Gelle, qui lui aussi connut Fronto, et les *Deipnosophistes* d'Athénée. Un plagiaire n'aurait pas trouvé place dans les cercles érudits, pour ne pas dire pédants que ces auteurs mettent en scène: c'est pourquoi l'on ne peut plus se représenter Appien comme un simple adaptateur. En revanche, si l'on consent à ne pas attendre de lui la rigueur d'un historien formé dans une Université de bonne réputation, on peut admettre d'un côté qu'il fasse preuve d'intelligence et d'équité, et de l'autre qu'il se rende coupable de graves inexactitudes: ce n'était pas un 'savant', mais un 'homme du monde', qui avait peut-être même recueilli une partie de son savoir en écoutant les propos des distingués convives invités aux mêmes banquets que lui.

Je ne donnerai qu'une brève analyse des communications suivantes. Deux d'entre elles abordent le problème des sources. Je les traiterai à part.

5. John Rich, 'Appian, Polybius and the Roman's War with Antiochus the Great: A Study in Appian's Sources and Methods', 65-123. J. Rich s'attaque à un très difficile problème et s'engage dans un domaine où il est plus facile de démolir les théories des autres que d'apporter soi-même une réponse incontestable. On ne croit plus guère que, pour les *Guerres Civiles*, Appien se soit borné à résumer les *Histoires*, perdues, d'Asinius Pollion, de Cremutius Cordus ou de Sénèque le Père: ces hypothèses ont fait long feu. On continue en revanche à admettre, depuis l'étude mémorable de Hannak, que, dans les trois premiers

livres de l'*Histoire Romaine*, Appien suivait de près Denys d'Halicarnasse. C'est plus qu'une hypothèse, puisque nous disposons à la fois du modèle et de la copie. Encore faut-il souligner que cette dernière est fragmentaire et que, si nous avons sous les yeux le texte complet, il faudrait peut-être apporter des nuances. D'ailleurs, pour ces temps anciens, il n'existait pas de témoignages écrits contemporains et nul n'ignore, depuis Dumézil, que l'on avait affaire à de très anciennes légendes travesties en 'histoires'. Une nouvelle enquête n'aurait rien apporté d'original. Le cas de Polybe est entièrement différent. Pour la guerre contre Antiochos, il ne reste que des fragments, provenant pour l'essentiel du recueil *De legationibus*, avec cette conséquence que, alors qu'il s'agit d'une guerre, nous ignorons tout ce que rapportait Polybe des batailles livrées sur terre et sur mer. Reconstituer Polybe à partir de Tite-Live et de Diodore se révèle aléatoire, ces deux auteurs ne recopiant pas littéralement leur source présumée, et ce fait incontournable oblige Rich à accumuler les suppositions: les locutions 'probably', 'presumably', 'likely', 'clearly', 'evidently', 'no doubt', 'doubtless' etc. ... reviennent à longueur de page et donnent au lecteur l'impression qu'il visite un château de cartes. Rich se révèle un redoutable avocat, mais il ne peut avancer aucun *fait* permettant de prouver qu'Appien travaillait directement à partir de Polybe, sans passer par un intermédiaire, quel qu'il soit.¹ Il aurait d'ailleurs été utile d'indiquer que Polybe n'avait pas vécu la guerre contre Antiochos et travaillait à partir de sources perdues, comme les historiens rhodiens Antisthène et Zénon, contre lesquels il s'acharne. Sa hargne nous permet d'entrevoir les matériaux à partir desquels il élaborait son propre récit. Bien d'autres auteurs ont disparu, et rien ne permet de poser en principe qu'Appien ne pouvait pas les lire. Rich est d'ailleurs obligé d'admettre (84–5) qu'Appien tire d'une autre source le récit de la légendaire rencontre d'Hannibal et de Scipion à Éphèse ainsi que l'épisode du procès intenté à ce dernier après son retour à Rome (104–5). Envisager un emprunt à la biographie (perdue) de l'Africain composée par Plutarque revient à expliquer l'obscur par le plus obscur: on peut tout aussi bien supposer que Plutarque et Appien ont puisé à la même source. On ne peut espérer résoudre une équation qui comporte trop d'inconnues, ce qui est précisément le cas du *Livre Syriaque*. On ne peut nier l'existence d'épisodes remontant indubitablement à Polybe, comme le rôle dévolu au contingent d'Achadiens venu secourir Pergame. Mais il existe trop de divergences entre Appien et les fragments de Polybe pour ne

¹ Lorsque Rich écrit, p. 75, que 'the analysis which follows accordingly assumes that Appian used Polybius directly', il formule un axiome et son raisonnement prend appui sur ce qui est censé être démontré ensuite. De même, lorsqu'il écrit (ibid.) que 'Appian's account reproduces some material from Polybius which has survived in no other source', il fait fi de la règle qui veut que la parenté entre deux auteurs ne peut s'établir que par des concordances répétées et significatives. Si deux auteurs par exemples écrivent que César fut assassiné aux Ides de Mars, on ne saurait en conclure que l'un s'inspire de l'autre.

pas envisager l'hypothèse d'au moins une autre source, probablement romaine. Si l'on se range aux conclusions de Rich, on doit d'ailleurs en tirer les conséquences et se résigner à faire d'Appien un simple compilateur, qui remodèle sa source en fonction de ses propres préoccupations et se soucie peu d'être exact. Bref, si le récit d'Appien n'est qu'un tissu d'erreurs ('inaccuracies and distortions', écrit Rich p. 87), pourquoi s'en soucier? Il en est de la recherche des sources comme de la théologie: toute raison de croire est aussi une raison de douter et il ne faut se risquer qu'avec retenue à sonder les mystères de l'inconnu: s'il était possible de prouver qu'Appien résume Polybe, on peut penser que la démonstration en aurait été apportée par la vieille *Quellenforschung*.²

6. Richard Westall, 'The Sources for the *Civil Wars* of Appian of Alexandria', 125–68. Cette étude dresse consciencieusement le bilan d'un siècle et demi de *Quellenforschung*, qui se résume ainsi: 'What should emerge is a complicated vision of an author who did not rely upon firsthand accounts by the protagonists, but instead wove together later global syntheses in a sophisticated fashion.' La conclusion à laquelle arrive Westall paraît quant à elle sensée et l'on est heureux d'apprendre qu'Appien n'était pas un plagiaire et composa 'an original work of synthesis'. Appien avait donc beaucoup lu. Mais on se demande quels auteurs, puisque Westall s'est employé à démontrer que, en dehors des *Mémoires* d'Auguste, il n'en est pas un seul dont on puisse affirmer, preuves en main, qu'il l'avait réellement lu ... Bref, après avoir parcouru de bout en bout cette étude et fait le tour des hypothèses, le lecteur découvre que l'on ne sait rien. S'il veut bien se reporter au *Livre Illyrien* (15.42), il comprendra pourquoi: Appien explique en effet qu'il a cherché des ouvrages traitant de la conquête de la Pannonie mais que, n'en ayant trouvé aucun, il s'est résigné à résumer les *Mémoires* d'Auguste. Il craignait à l'évidence qu'on ne l'accuse de plagiat. Inversement, quand il ne cite pas ces sources, ce qui est généralement le cas, on peut supposer qu'il avait refondu la matière empruntée à divers auteurs pour lui donner l'apparence de l'originalité: d'où notre embarras, que seul un miracle pourrait dissiper.

Les autres contributions traitent des sujets divers et variés.

2. Andrew G. Bonnel, "'A Very Valuable Book": Karl Marx and Appian', 15–21. Cette brève mise au point ramène à de justes proportions, ou si l'on préfère à peu de choses, l'influence d'Appien sur le théoricien allemand, que d'aucuns ont exagérée. Marx, qui appartenait à la haute société, avait fait de bonnes études classiques et connaissait les auteurs latins et grecs. On cite toujours une lettre à Engels, datée de 1861, où il confie à son ami qu'il profite de ses loisirs pour lire Appien. Bonnel montre que cette lecture n'eut d'incidence que sur un unique passage du *Capital*, Marx ayant trouvé chez Appien des

² Rich renvoie aux dissertations de Hannak et de Fhaland. Le travail de Hannak est très sérieux et mérite encore d'être lu. Celui de Fahland l'est beaucoup moins, cet auteur ne tenant guère compte des faits susceptibles de ruiner sa thèse.

matériaux pour analyser la crise économique et sociale en Italie à l'époque des *staseis*.

3. Josiah Osgood, '*Breviarium totius Imperii: The Background of Appian's Roman History*', 23–44. L'auteur souligne avec raison qu'Hadrien et Antonin furent de bons administrateurs, soucieux de l'équilibre des finances publiques, dans le droit fil d'Auguste, qui rédigea un *Breviarium* perdu, dont l'existence nous est connue à travers Suétone et Tacite. Or un tableau des ressources de l'Empire est annoncé à la fin de la *Préface* (15.61), à un moment où Appien n'envisage pas encore de continuer son récit au delà de l'année 30 av. J.-C. Le propos est limpide: 'c'est ainsi que j'ai divisé mon ouvrage, consacrant un livre à chaque nation ou, pour les *Guerres Civiles*, à chaque général. *Le dernier livre montrera la puissance militaire de Rome, les revenus que les Romains tirent de chaque peuple, tout ce qu'ils dépensent pour les bases navales et les garnisons frontalières, et autres questions de ce genre.*' Puisque l'*Hékatontaétéia* et les livres consacrés aux conquêtes de Trajan n'étaient pas encore programmés, le tableau tenait lieu de conclusion et occupait sans doute une grande partie du livre IX des *Guerres Civiles*. Dans le cas du *Livre Parthique*, la tradition manuscrite a substitué un apocryphe au livre annoncé et jamais écrit. Elle n'a rien fait de tel pour le 'Tableau de l'empire', ce qui donne à penser qu'à l'époque byzantine le texte existait toujours. Ce tableau décrivant les ressources de l'empire fondé par Auguste, on peut légitimement supposer qu'Appien avait tiré parti du *Breviarium*. Reste une question: quelle procuratèle avait-il exercée ou exerçait-il encore lorsqu'il rédigea la *Préface*? Il déclare avoir assisté à la réception d'ambassadeurs par un empereur qui doit être Antonin, et sa présence dans le *comitatus* donnerait à penser qu'il exerçait une procuratèle aulique. Peut-être faut-il déduire de son intérêt pour les questions administratives et financières qu'il fut promu procurateur *a rationibus*, la fonction d'*advocatus fisci*, qu'on lui attribue parfois, résultant d'une interprétation abusive du passage de la *Préface* (§62) où il déclare qu'à Rome, 'il plaïda devant le tribunal des Empereurs'.

4. Jonathan J. Price, 'Thucydidean *Stasis* and the Roman Empire in Appian's Interpretation', 45–63. Appien ne cite Thucydide qu'une fois (*BC* 2.39.158), sur un point de détail (le double nom d'Épidamne-Dyrrachium), mais Price souligne avec raison que l'on trouve chez lui des réminiscences de cet auteur à propos des troubles de plus en plus graves que connurent Rome et l'Italie. Il est clair qu'il connaissait les fameux chapitres inspirés à Thucydide par les désordres qui, de Corcyre, s'étendirent à une partie de la Grèce, et qu'il avait appliqué aux Romains cette grille de lecture. Rien d'étonnant à cela, si l'on songe que, à en juger d'après les papyrus d'Oxyrhynchos, Thucydide était l'un des auteurs les plus lus en Égypte sous les Antonins. Ses lecteurs percevaient chez lui les échos d'une œuvre célèbre. C'est la partie la plus intéressante de la contribution de Price. Les considérations relatives à la place 'disproportionnée' occupée par les *Guerres Civiles* dans l'*Histoire Romaine* reposent

en revanche sur une approche de l'œuvre sous la forme rétrécie que nous lui connaissons. Pour Photius, les *Guerres Civiles* comptaient neuf livres et, vus sous cet angle, les cinq livres conservés ne sont rien de plus que l'archéologie, si l'on peut dire, de la conquête de l'Égypte, qui fit d'Auguste le monarque de l'Empire.

7. Fiona Tweedie, 'Appian's Characterisation of Scipio Æmilianus', 169–84. Un vrai problème est ici abordé à propos d'un personnage illustre, qui apparaît dans trois livres différents.³ S'il existait une cohérence de l'œuvre, Scipion Émilien resterait le même homme d'un livre à l'autre. Si tel n'est pas le cas, il faut admettre qu'Appien conserve l'éclairage de la source dont il s'inspire, qui change d'un livre à l'autre. Au livre I des *Guerres Civiles*, Émilien ne fait qu'une brève apparition: il est l'homme qui aurait pu empêcher les Italiens de se lancer dans une guerre qui aboutit à l'affrontement entre Marius et Sylla. En revanche, il joue un rôle important dans le *Livre Ibérique* et dans le *Livre Africain*. Dans ces livres il se montre efficace et redresse une situation compromise en rétablissant la discipline et en imposant à ses hommes des efforts incessants. Mais Tweedie montre bien que, pour le siège de Numance, l'accent est mis sur le côté dur et inflexible de son caractère tandis qu'à Carthage le récit met en lumière son humanité. Faut-il reconnaître l'influence sur Appien de l'image créée d'un côté par Rutilius Rufus, de l'autre par Polybe? C'est une hypothèse séduisante.

8. Eleanor Cowan, 'Deceit in Appian', 185–203. Cette intéressante étude porte sur deux sujets étroitement apparentés. L'auteur examine l'emploi, dans les cinq livres des *Guerres Civiles*, des mots *prospoïëma* ('faux-semblant') et *hypocrisis* ('feinte'), et tire de cette étude des conclusions éclairantes. Il apparaît d'une part que, plus le temps passe, plus l'inadaptation du régime 'républicain' aux nouvelles réalités devient patente, mais que chacun fait semblant d'y croire et ce d'autant plus que l'horreur de toute forme de *regnum* était profondément ancrée dans les esprits. On constate d'autre part que, à partir du moment où l'on passe de la *stasis* à la guerre ouverte, les pratiques de la guerre sont transportées dans le domaine de la politique, et l'on trompe désormais l'adversaire au sein des institutions de la République comme on trompe l'ennemi sur les champs de bataille. Tout n'est plus que savantes manœuvres et Appien nous montre par exemple Antoine et le jeune César se glorifiant d'avoir berné leurs concurrents. Tout cela est bien mis en évidence, avec clarté et une heureuse concision.

9. Luke Pitcher, 'The Erotics of Appian', 205–19. Appien est un historien sérieux, qui ne s'intéresse guère à la vie privée des personnages qu'il met en scène. Si l'on fait abstraction du topique des 'délices de Capoue' dont les effets pervers sont évoqués à propos d'Hannibal, certes, mais aussi d'Antiochos III

³ Il apparaît aussi dans le *Livre Syriaque*, où Appien le confond avec le fils de Publius Scipion, prisonnier d'Antiochos III et restitué à son père.

et de Sertotius, il faut avouer que les femmes occupent peu de place dans la partie conservée de l'œuvre car les passages rapportant les faits et méfaits de l'irascible Fulvie sont justifiés par leur incidence politique. C'est à propos de Syphax qu'Appien développe le thème de l'aveuglement fatal que provoque chez un homme faible son asservissement à une femme dominatrice, mais la passion patriotique qui anime l'épouse punique du roi des Numides importe plus, comme cause historique, que ses charmes réels ou supposés. On admettra volontiers (le récit de la 'rencontre d'Éphèse' le laisse supposer ...) qu'Antoine était présenté, dans la partie perdue de l'œuvre, comme une sorte de 'Syphax romain', victime de la reine d'Égypte. C'est encore de l'histoire politique. En revanche, la fameuse histoire de Stratonice, digression dans un appendice du *Livre Syriaque*, relève plutôt du genre romanesque. Appien était capable de jouer de plusieurs claviers.

10. Martin Stone, 'Tiberius Gracchus and the Nations of Italy', 221–34. L'auteur souligne avec raison que, si nous n'avions pas conservé Plutarque et Appien, nous ne saurions plus grand chose de Tiberius Gracchus. La biographie de Plutarque éclaire la personnalité du tribun, alors qu'Appien, sensible ici à l'aspect socio-économique du problème et à ses incidences démographiques, est plus proche de nos préoccupations.⁴ Le récit d'Appien est clair et vivant, mais rapide. Il avait exercé le métier d'avocat et plaidé devant le tribunal impérial, ce qui suppose une réelle connaissance du droit romain. Mais sans doute traçait-il une frontière entre le métier d'historien et celui de juriste, de telle sorte que subsistent des zones d'ombre dans sa relation des faits. M. Stone s'emploie à les éclairer et propose des explications très ingénieuses, qui relanceront la discussion. N'étant pas spécialiste de ces questions, je me garderai de formuler un avis.

11. Kit Morrell, 'Appian and the Judiciary Law of M. Livius Drusus', 235–55. Morrell s'attaque méthodiquement à l'une des questions les plus obscures de l'histoire républicaine: la 'loi judiciaire' que le tribun Livius Drusus tenta de faire voter en 91. La seule relation suivie parvenue jusqu'à nous est celle d'Appien (*BC* 1.35), lequel avait raconté plus haut (*ibid.*, 22) comment Caius Gracchus avait enlevé aux sénateurs les *quaestiones de repetundis* pour les confier aux chevaliers. A l'en croire, Livius Drusus, dont la priorité était d'apporter une réponse au malaise grandissant des Italiens, aurait imaginé, pour calmer le jeu, de doubler le nombre des sénateurs en leur adjoignant trois cents chevaliers parmi les plus distingués. La pénurie de sénateurs serait due aux troubles civils (*diastaseis*), étrange explication qui inciterait au doute, n'était le fait que l'existence d'une liste d'*adlecti* est attestée par le *De viris illustribus*, comme le remarque à bon droit Morrell. Ce n'est donc pas une invention

⁴ Comme cet aspect est absent du récit d'une autre crise tout aussi importante, la conjuration de Catilina, il vient à l'esprit qu'il subissait l'influence des auteurs qu'il consultait.

d'Appien. Tite-Live est perdu, et la *Per.* 71, dont on doit se contenter, fait seulement état de *quaestiones* mixtes, composées de sénateurs et de chevaliers. Les fragments du livre 37 de Diodore ont au moins le mérite de placer la loi judiciaire dans un contexte différent: c'est le scandale provoqué par l'injuste condamnation de Rutilius Rufus, victime des publicains, qui aurait fourni l'occasion de revenir sur la loi judiciaire de Caius Gracchus, circonstance ignorée d'Appien. Les allusions de Cicéron à la résistance opposée par les chevaliers ne permettent pas de trancher le débat, dont Morrell retrace les étapes. Comme Livius Drusus périt assassiné et que l'on ne sait même pas si sa législation fut appliquée, c'est 'beaucoup de bruit pour rien' et l'on se trouve, une fois de plus, dans l'impasse. Les quelques textes dont on dispose ne permettent pas en effet de se faire une idée claire de la personnalité et des intentions réelles du tribun. Si l'on prend en compte le 'serment des Italiens', tel que le cite Diodore, on constate que, si son plan avait réussi, Livius Drusus serait devenu le premier personnage d'une *Res publica* élargie à la péninsule entière. Il fallait qu'il disparaisse, au prix d'une guerre.

12. Tom Stevenson, 'Appian on the Pharsalus Campaign: *Civil Wars* 2.48–91', 257–75. L'auteur étudie le rôle de la *tyché* et de l'*eutychia* dans la victoire de César. Il commence, en bonne méthode, par une analyse du récit, qu'il divise en six sections, la première (2.48–53) couvrant les actions de César en Italie, la sixième (2.88–91) son séjour en Egypte. Cette analyse facilite l'interprétation d'un récit touffu, entaché d'erreurs qui expliquent les jugements négatifs portés sur Appien par ceux qui le considèrent comme un historien au sens moderne du terme. Mais Stevenson montre bien l'importance de l'élément surnaturel. La *tyché* de César, parfois en échec, ne suffit pas à lui donner la victoire, car la Fortune est par définition changeante. Mais la Divinité, qui travaille à transformer le monde, égare Labienus, puis aveugle Pompée. L'auteur montre bien l'importance des *omina*, dont il ressort que la faveur divine ne seconde pas toujours les calculs humains. Stevenson s'aventure lui aussi sur le terrain des sources mais, nécessairement, n'arrive à aucune conclusion assurée: des ouvrages susceptibles d'avoir inspiré Appien, on ne peut même pas exclure Tite-Live ... Stevenson remarque au passage qu'Appien passe sous silence le siège de Massalia. Le fait est curieux, mais on peut supposer que l'épisode avait déjà été traité dans le *Livre Celtique*.

13. Kathryn Welch, 'Programme and Narrative in *Civil Wars* 2.118–4.138', 277–304. K. Welch étudie la période agitée qui va de l'assassinat de César jusqu'à la victoire de Philippes, en évitant soigneusement la question des sources, indéterminables, seul le nom de Messala pouvant être avancé comme une hypothèse vraisemblable. Comment Appien présente-t-il les meurtriers de César, qui jouent un rôle capital au livre II et au livre IV? C'est avant tout, me semble-t-il, une question de perspective. Au livre II, qui s'achève par une longue comparaison entre César et Alexandre, ils ne sauraient être que des

assassins, même s'ils proclament avoir tué un tyran. L'amnistie votée par le sénat et acceptée par Antoine pour préserver la paix civile n'y change rien: ils ont commis un sacrilège en mettant à mort un personnage doublement protégé par sa fonction de *pontifex maximus* et l'immunité tribunicienne qui lui avait été accordée. La Divinité ne peut que les punir et Appien compte les coups. La confusion, soulignée à juste titre, entre Caius Cassius et son parent Lucius Cassius, permet même à notre historien de présenter le chef de la conjuration comme un ingrat. Il apparaît d'ailleurs que les conjurés ne bénéficiaient pas de l'appui populaire. Au livre III apparaît un nouveau personnage, le jeune César, que le devoir de *pietas* oblige à venger son père adoptif. Son action va dans le sens souhaité par la Divinité et bénéficie de l'appui des vétérans césariens, mais c'est à l'encontre de la paix civile, qu'Antoine s'emploie à maintenir. Si les sénateurs n'avaient pas joué le jeune César contre Antoine, Brutus et Cassius auraient peut-être continué à filer des jours heureux. Mais Cicéron et ses amis réussirent l'impossible: rapprocher Antoine et Lépide du jeune César. Et c'est la conclusion du triumvirat, avec son cortège d'horreurs, qui conduit sans doute Appien à rétablir, au livre IV, l'équilibre en faveur de Cassius et de Brutus, en adoptant un nouveau point de vue. Certes, ils ne peuvent échapper au destin qu'ils ont choisi et la Divinité en avertit Brutus. Du moins ont-ils agi poussés par un noble idéalisme, hors de propos puisqu'il n'y avait plus de Romains pour faire vivre l'ancienne République. K. Welch remarque avec raison qu'Appien s'intéresse plus à Cassius qu'à Brutus, cantonné dans le rôle du brillant second jusqu'au suicide du protagoniste. Peut-être avait-il trouvé chez Messala de quoi alimenter son propos. Mais les discours qu'il lui fait tenir donnent à son action une dimension exceptionnelle: le combat livré à Philippes n'oppose pas des ambitieux à la recherche du pouvoir mais deux idéologies: d'un côté les valeurs respectables, mais démodées, de l'ancienne République, de l'autre le principe monarchique dont le jeune César va progressivement s'affirmer l'héritier. Nous ne saurons sans doute jamais d'où Appien tirait ses informations, mais il a réussi à faire la synthèse des contradictions qu'il avait sans doute relevées au cours de ses lectures, en donnant ainsi un sens à l'Histoire. Le travail de K. Welch se révèle utile et ne sort jamais du champ du possible.

14. Bronwyn Hopwood, 'Hortensia Speaks: An Authentic Voice of Resistance?', 305–22. Au livre IV des *Guerres Civiles*, Hortensia, fille de l'illustre orateur, intervient en public comme porte-parole des riches matrones victime d'un impôt qu'elles estiment injuste (chap. 32–4). Les hommes étant réduits au silence par la terreur, seule une femme pouvait impunément dire aux Triumvirs leurs quatre vérités, et Hortensia ne s'en prive pas. C'est l'occasion pour Appien de condamner, par la voix de l'oratrice, un gouvernement arbitraire

et brutal. Hopwood rappelle à bon droit que le discours improvisé par Hortensia⁵ fut par la suite publié (sous une forme sans doute remaniée ...) et que Quintilien pouvait encore le lire. On admettra donc volontiers qu'il était toujours accessible du temps d'Appien. Mais il n'occupe chez lui que 7 paragraphes, soit 37 lignes dans l'édition C.U.F. L'original devait plutôt compter 37 pages, de telle sorte que, dans la meilleure hypothèse, Appien n'aurait retenu que quelques uns des arguments avancés par Hortensia. Hopwood relève par ailleurs des points de contact entre l'argumentation d'Hortensia chez Appien et le débat relatif à la *lex Oppia*, tel qu'il est présenté par Tite-Live. Le fait est troublant et donnerait à penser qu'Hortensia tirait parti d'un savoir acquis auprès de son père. Auquel cas Appien aurait conservé quelques traces de l'original, qu'il aurait connu grâce à Fronton. L'invective contre Fulvie résumerait-elle l'exorde du discours perdu?

15. Anton Powell, 'Appian: Canary in the Mine of Roman History? Modern Translations and the History of the Triumviral Period', 323–40. Powell entend montrer que les traducteurs altèrent parfois le sens du texte grec et il examine de ce point de vue un certain nombre de passages d'Appien, tirés principalement du livre V. Il est certain que la traduction d'Horace White, qui date de 1899, laisse passer des nuances dont on souciait peu au XIX^e siècle. Nous sommes devenus plus exigeants, mais rien ne remplace le contact direct avec le grec. Powell suggère aussi qu'Appien fit usage des *Mémoires* d'Auguste lorsqu'il eut à raconter les opérations menées en Sicile contre Sextus Pompée. C'est assez vraisemblable. Rien ne permet toutefois de supposer que le vainqueur présentait le vaincu comme un incapable et un lâche, ce qui eût diminué sa victoire. Les réactions négatives suscitées par l'assassinat de Murcus orientent dans une autre direction. Mais il ne reste rien des bibliothèques de l'ancienne Rome ...

Institut de France (AIBL)

PAUL GOUKOWSKY
paul.goukowsky@univ-lorraine.fr

⁵ Dans un premier temps, Hortensia se proposait de remettre un *memorandum* à Fulvia, afin qu'elle le transmette à Antoine. La démarche ayant échoué, les matrones se rendirent sur le forum, où siégeaient les Triumvirs, et la harangue d'Hortensia fut forcément improvisée.